

Pauvreté et qualité du cadre de vie

Cyril Rizk (Insee)

LE taux de pauvreté varie selon les territoires. Il est supérieur à la moyenne nationale dans les communes rurales et dans les grandes villes de province. Il est particulièrement élevé dans les quartiers de type cités ou Zones sensibles urbaines (Zus). Il est faible dans l'agglomération parisienne, ou encore dans les zones pavillonnaires. Cependant les ménages pauvres sont présents dans tous les types de quartiers, y compris ceux réputés les plus aisés.

De par leurs revenus plus faibles, les ménages pauvres habitent des logements plus petits et moins confortables que les autres ménages. Leur cadre de vie est plus dégradé car les logements correspondant à leurs ressources se situent plus fréquemment dans des quartiers marqués par de nombreuses nuisances. Ils sont plus nombreux à se déclarer souvent gênés par le bruit ou à constater que des actes de vandalisme se produisent dans leur quartier ou leur commune.

En conséquence, ils sont plus préoccupés que les autres par le bruit ou le manque de sécurité. Cependant, dans leur grande majorité, ils estiment que leur quartier est agréable à vivre. Cette opinion très positive est à relativiser, notamment dans les grandes agglomérations où les ménages pauvres sont plus nombreux à juger leur quartier peu sûr. Par ailleurs, ils expriment plus que les autres ménages le souhait de déménager pour changer de logement ou de quartier.

La majorité des ménages vivent en ville et souvent dans de grandes villes. L'espace urbain est loin d'être uniforme et les différences peuvent être grandes d'un quartier à

l'autre, que ce soit en termes de types d'habitation (quartier pavillonnaire ou grands ensembles), de composition sociale des populations, mais aussi de qualité de vie.

Les quartiers souffrant de problèmes qui altèrent la qualité de vie – insécurité, dégradations diverses du bâti ou des espaces publics, nuisances sonores et autres – sont souvent appelés «quartiers défavorisés». Les ménages pauvres au sens monétaire, ménages dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté, sont eux aussi qualifiés de «populations défavorisées». Il arrive que l'on associe ces deux réalités, comme si le quartier et ses habitants se confondaient.

Or la pauvreté monétaire existe dans tous les territoires, en milieu rural et en milieu urbain, en ville centre et en banlieue, dans les cités comme dans les quartiers pavillonnaires. Mais il est vrai que son importance varie sensiblement d'un territoire à l'autre. Les ménages pauvres habitent plus fréquemment les cités ou les quartiers classés Zus, et moins souvent les quartiers pavillonnaires¹.

La qualité du cadre de vie n'est pas la même selon les quartiers. Qu'il soit défini par la taille de l'agglomération, le type d'habitat ou d'autres caractéristiques, le quartier joue un rôle majeur dans la qualité de vie quotidienne des ménages. Le bruit, la pollution, le vandalisme peuvent être des nuisances ou des problèmes courants dans certains quartiers, alors qu'ils sont presque absents dans d'autres.

Les ménages pauvres n'étant pas cantonnés à un type de quartier précis, la qualité de leur cadre de vie peut dépendre de leur situation monétaire, mais aussi des caractéristiques de leur quartier, l'ensemble des facteurs pouvant croiser leurs effets.

D'avril à juin 2001, environ 10 000 ménages, principalement urbains mais aussi ruraux, ont été interrogés sur les différents aspects de la qualité de leur logement et de leur quartier, dans le cadre d'une enquête spécifique du dispositif des enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages de l'Insee. Cette enquête intitulée «Vie de quartier» permet d'aborder le thème de la pauvreté et des quartiers.

Quels sont les liens entre la pauvreté et les différents aspects de la qualité du cadre de vie² ou les opinions des ménages sur leur quartier³? Dans cette étude, les corrélations seront mesurées à l'aide de méthodes économétriques qui permettront de déterminer un éventuel caractère discriminant de la pauvreté monétaire compte tenu des effets du type de quartier (taille de l'unité urbaine ou commune rurale, ville centre ou banlieue, classement en Zus...) ou du statut d'occupation du logement.

Où vivent les ménages pauvres ?

Selon l'enquête «Vie de quartier», 10,5 % des ménages⁴ sont pauvres au sens monétaire (encadré 2). Les ménages pauvres ne se répartissent pas selon les différents types d'unités urbaines dans les mêmes proportions que les autres ménages.

1. Voir dans cet article la partie «Où vivent les ménages pauvres?»

2. Voir dans cet article la partie «Le cadre de vie des ménages pauvres».

3. Voir dans cet article la partie «Donner son opinion sur son quartier».

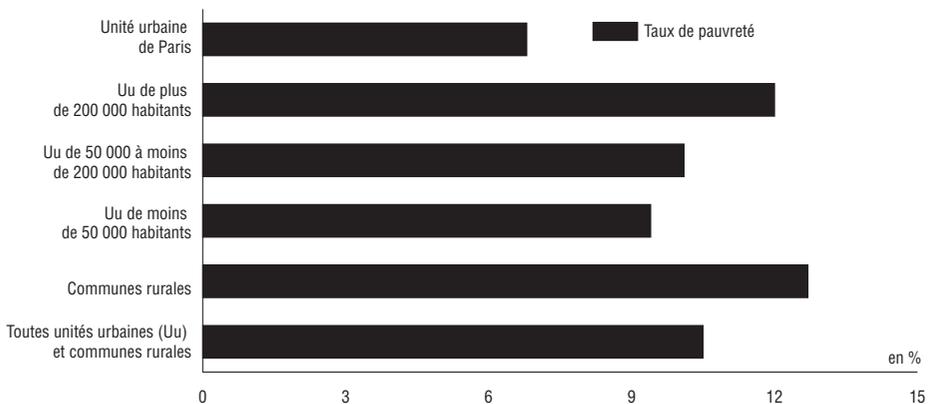
4. Dans le cadre de cette étude sur les ménages pauvres, les ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire sont exclus car leur situation n'est pas comparable avec celle des autres ménages.

Ils habitent plus souvent dans les communes rurales – 31 % des ménages pauvres y vivent contre 25 % des autres ménages – et dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants. Ils sont moins présents dans l'agglomération parisienne, qui concentre à elle seule 16 % des ménages mais pas plus de 10 % des ménages pauvres.

Ainsi, le taux de pauvreté des ménages, au sens de l'enquête « Vie de quartier », est de 13 % dans les communes rurales tandis qu'il ne dépasse pas 7 % dans l'unité urbaine de Paris. Dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants, il se situe à 12 % (graphique 1). Cependant, la situation de Paris selon cet indicateur de pauvreté monétaire doit être relativisée. Pour vivre dans les mêmes conditions, un ménage parisien doit disposer de plus de ressources. En effet, le coût de la vie, principalement du logement, est plus élevé en région parisienne. Cela a une conséquence sur les salaires et aussi, par exemple, sur le niveau de l'allocation logement attribuée par les caisses d'allocations familiales ou sur les seuils pour accéder aux logements sociaux.

Graphique 1

Taux de pauvreté des communes rurales et des unités urbaines



On se heurte dans ce cas-là aux limites de l'analyse « France entière »⁵, qui ne serait parfaitement valide que si, entre autres, le pouvoir d'achat ne variait pas entre Paris et la province. De plus, la pauvreté dans les communes rurales est quelque peu surestimée car l'approche de la pauvreté par le revenu ne rend que partiellement compte du recours à l'autoconsommation (consommation de denrées alimentaires produites par le ménage ou chauffage au bois), qui peut être importante en milieu rural.

5. Le terme « France entière » désigne la France métropolitaine.

*Encadré 1***Le quartier dans le questionnaire de l'enquête « Vie de quartier »**

Si le terme quartier est largement utilisé pour désigner les subdivisions d'une ville, sa définition est assez imprécise car un quartier, à moins d'être un peu isolé, n'a pas de frontière naturelle ni, le plus souvent, administrative.

Fort logiquement, de nombreuses questions posées aux ménages dans le cadre de l'enquête « Vie de quartier » se situent dans le contexte du quartier (pour les ménages ruraux, le pendant du quartier est le village ou la commune). On demande par exemple : « En 1999 ou en 2000, est-il arrivé dans votre quartier ou village que des équipements collectifs aient été détruits ou détériorés volontairement ? » ou encore « Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ? ».

Plutôt que d'essayer de définir les limites de ce que serait le quartier d'un ménage interrogé, exercice particulièrement difficile compte tenu de la variété des situations possibles, il a été laissé à la discrétion des ménages de répondre par rapport à ce qu'ils pensent spontanément être leur quartier. On l'appelle parfois le quartier « vécu », du fait de sa dimension subjective.

Par ailleurs, lors de chaque recensement, l'Insee constitue un découpage de l'espace urbain au niveau infracommunal, dont l'élément le plus fin est appelé îlot (grossièrement le pâté de maisons ou d'immeubles). Des regroupements d'îlots appelés Iris, puis des regroupements d'Iris seront introduits par la suite (voir « Profil des ménages et des quartiers » et encadré 3). Ils pourront parfois être aussi appelés « quartier » au fil du texte, et ce par commodité.

Pauvreté urbaine et pauvreté rurale

Dans les communes rurales, près de 60 % des ménages pauvres ont une personne de référence de plus de 55 ans, alors qu'en milieu urbain c'est l'inverse : 68 % des ménages pauvres ont une personne de référence de moins de 55 ans. La quasi-totalité des ménages des communes rurales habitent soit une maison entourée d'autres habitations qui forment un village ou un hameau, soit une maison isolée. Les ménages ruraux pauvres vivent plus fréquemment que les autres dans des maisons isolées (55 % contre 48 % pour les autres ménages). Ces deux espaces s'opposent tant sur leur population que sur la nature du cadre de vie, de telle sorte qu'il n'est pas en général pertinent de comparer le rural et l'urbain.

Un ménage urbain sur trois réside dans un quartier pavillonnaire et les autres vivent dans des quartiers où l'habitat est soit mixte, logement individuel et logement collectif, soit exclusivement composé d'immeubles. On compte en particulier 16 % des ménages urbains qui vivent dans une cité ou un grand ensemble. Les ménages pauvres y habitent plus souvent que les autres ménages. Le taux de pauvreté qui mesure la proportion de pauvres selon le type de quartier atteint près de 17 % en cité, alors qu'il est deux fois plus faible (moins de 8 %) dans les quartiers pavillonnaires ou mixtes.

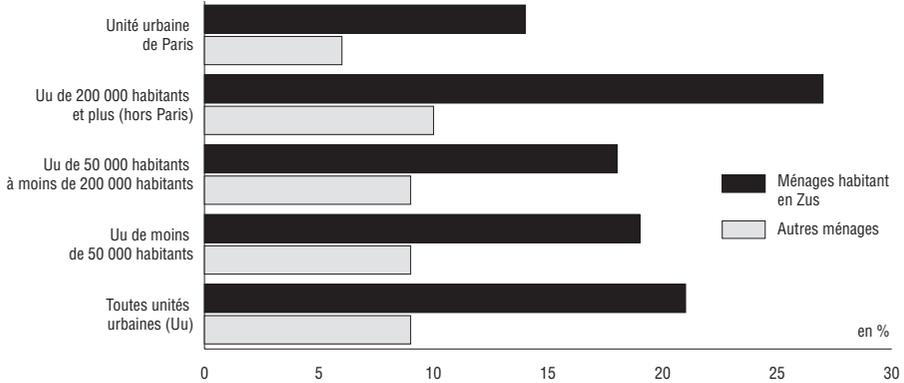
Un taux de pauvreté multiplié par deux dans les Zus

Les Zones urbaines sensibles (Zus) sont des quartiers ou territoires infra-urbains, cibles prioritaires de la politique de la ville. Elles sont particulièrement nombreuses

dans les unités urbaines de taille moyenne et de grande taille. Si les ménages des Zus ne représentent que 4 % de l'ensemble des ménages dans les unités urbaines de moins de 50 000 habitants, cette proportion est trois fois supérieure – près de 13 % – dans les unités urbaines de taille plus importante.

Graphique 2

Le taux de pauvreté dans les Zus



Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.
 Champ : ménages dont la résidence principale est dans une unité urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Encadré 2

La pauvreté monétaire, définition et sources

On considère généralement comme pauvres les ménages dont les revenus sont inférieurs à la moitié du niveau de vie médian (voir bibliographie). Selon cette définition, et d'après l'enquête « Revenus fiscaux 1997 », 7 % des ménages sont pauvres.

Les enquêtes « Revenus fiscaux » qui s'appuient sur les déclarations annuelles de revenus à l'administration fiscale sont la source la plus souvent utilisée par l'Insee pour la mesure des revenus. Une enquête comme « Vie de quartier » décrit les revenus des ménages succinctement (voir dans les Annexes « Méthodologie : détermination des ménages pauvres au sens monétaire dans l'enquête Vie de quartier »), ce qui explique que le taux de pauvreté des ménages mesuré par cette enquête – 10,5 % – est significativement différent de celui mesuré par l'enquête « Revenus fiscaux 1997 ».

L'appellation « ménage pauvre au sens monétaire » dans l'enquête « Vie de quartier » a donc un caractère relatif : les conclusions sur les pauvres et les quartiers vaudront plus d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

On rappelle par ailleurs que la grande pauvreté (sans domicile, individus hébergés en institution) échappe à l'enquête « Vie de quartier » et en général aux dispositifs d'enquêtes auprès des ménages, y compris « Revenus fiscaux ».

Le taux de pauvreté monétaire des ménages est de 21 % en Zus, soit le double du taux de pauvreté moyen. Le taux de pauvreté des Zus des unités urbaines de 200 000 habitants et plus est particulièrement élevé – 27 % – soit presque le triple du taux de pauvreté des autres quartiers de ces villes (10%). Dans l'unité urbaine de Paris, le taux de pauvreté des Zus est plus faible (14 %), mais il est tout de même nettement plus élevé que celui des autres quartiers (graphique 2).

Plus de ménages pauvres en ville centre

Dans les agglomérations de moins de 50 000 habitants, plus de 80 % des ménages habitent la ville centre, et la banlieue a une faible importance. Dans les villes moyennes, on compte déjà plus d'un tiers des ménages qui vivent en périphérie, et c'est le cas de plus d'un ménage sur deux (54 %) dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants. Le phénomène est encore amplifié pour l'agglomération parisienne, puisque trois ménages sur quatre habitent la banlieue et non la capitale même.

Les banlieues des agglomérations sont-elles plus pauvres que les villes centres ? Selon le critère de la pauvreté monétaire, ce n'est pas le cas : le taux de pauvreté est plus élevé en ville centre (11 %) qu'en banlieue (8 %). C'est particulièrement remarquable dans les agglomérations de 200 000 habitants et plus (hors Paris) où le taux de pauvreté en ville centre dépasse 14 % alors qu'il est inférieur à 10 % en banlieue. Dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants, le taux de pauvreté est plus faible, voisin de 10 %, mais ville centre et banlieue se démarquent toujours entre elles. La différence est faible entre le taux de pauvreté de la capitale et de sa banlieue, mais il est malgré tout un peu supérieur à Paris même qu'en banlieue (7,5 % et 6,5 %).

Ces résultats bousculent un peu des idées reçues sur la banlieue. Les habitants des villes centres et des banlieues sont bien plus divers que les stéréotypes des habitants de quartiers aisés des centres villes et des habitants des quartiers périphériques pauvres.

Quel que soit le type de quartier, le taux de pauvreté est plus élevé en ville centre. Les ménages habitant un quartier d'immeubles connaissent un taux de pauvreté de 11,5 % en ville centre et de 7 % en banlieue. Les quartiers pavillonnaires, qui se répartissent également entre ville centre et banlieue, affichent un taux de pauvreté peu différent, d'environ 7 % en ville centre et en banlieue. En revanche, les cités des villes ont un taux de pauvreté bien supérieur (20 %) à celui des banlieues (13 %).

Bien plus de locataires que de propriétaires

Plus de la moitié des ménages sont propriétaires (ou accédants à la propriété) de leur logement et 40 % des ménages en sont locataire. En revanche, la location est la situation la plus répandue parmi les ménages pauvres : 58 % d'entre eux louent, dont la moitié occupe un logement Hlm. Le caractère discriminant de la pauvreté monétaire sur le statut d'occupation du logement est très net (cf. tableau 1).

Les propriétaires et accédants représentent 36 % des ménages pauvres. Cette proportion décline du rural vers l'urbain, et selon la taille des unités urbaines. Dans les communes rurales, les ménages pauvres sont propriétaires à plus de 54 %, alors

que dans les unités urbaines de plus de 50 000 habitants cette part est inférieure à 15%⁶. Dans ces dernières, la répartition propriétaires et locataires est la suivante pour les ménages pauvres : environ 15% de propriétaires, 5% d'accédants et près de 75% de locataires (majoritairement en Hlm).

Tableau 1

Statut d'occupation du logement des ménages pauvres

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Tous types de statut d'occupation du logement	100	100	100
Propriétaire	39	30	40
Accédant à la propriété	17	6	18
Locataire	40	58	38
dont locataire en Hlm	17	31	16
Autres	4	6	4

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.
 Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Profils des ménages et des quartiers

Les ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans sont plus fréquemment pauvres que les autres, ainsi bien sûr que ceux dont la personne de référence est au chômage ou inactive. A l'inverse, les ménages de retraités connaissent bien plus rarement la pauvreté. On peut distinguer les quartiers selon ces mêmes critères. Il existe des quartiers⁷ que l'on peut qualifier de « jeunes » car les moins de 25 ans y représentent une part plus importante de la population qu'ailleurs. De même, certains quartiers sont plus fortement touchés par le chômage que d'autres.

On constate alors que, selon les caractéristiques des quartiers, la proportion de ménages pauvres diffère. Les ménages habitant les quartiers les plus jeunes (plus de 37% de moins de 25 ans) connaissent un taux de pauvreté de 20%, soit le double du taux moyen. Ceux qui vivent dans des quartiers au plus fort taux de chômage (supérieur à 21%) affichent un taux de pauvreté du même ordre, tandis que pour les ménages des quartiers où le taux de chômage est inférieur à 6,5%, le taux de pauvreté tombe à 5%.

L'Insee a établi une typologie des quartiers à partir des données du recensement de 1999 sur la situation d'emploi et le secteur d'activité des hommes personne de référence (cf. encadré 3). Le taux de chômage, notamment, en est un élément structurant. Nous allons maintenant introduire cette typologie dans le cadre de cette étude sur la pauvreté et les quartiers.

6. Dans la mesure de la pauvreté monétaire, on s'appuie uniquement sur les revenus déclarés, sans tenir compte du statut du logement. Ainsi, on n'affecte pas de loyer fictif aux propriétaires. Si nous avions tenu compte de ce statut, les ménages locataires modestes auraient plus souvent franchi le seuil de la pauvreté, au contraire des ménages propriétaires, qui auraient été un peu moins nombreux parmi les pauvres. Ainsi, on aurait compté moins de pauvres en milieu rural, et davantage dans les grandes agglomérations.

7. Les taux de chômage ou pourcentage de moins de 25 ans présentés ci-dessus sont en fait des données relatives à l'Iris-2000 dans lequel le ménage habite. L'Iris-2000 ne correspond sans doute pas au quartier vécu du fait de sa taille un peu trop réduite. L'unité retenue pour établir la typologie socio-économique des quartiers et communes est en milieu urbain le Triris, soit un regroupement de deux à trois Iris (en milieu rural ou petit urbain, c'est soit la commune, soit le canton). Le Triris correspond plus à la notion de quartier.

Pauvreté monétaire et statut socio-économique du quartier

C'est dans les quartiers urbains du type « Travail artisanal, chômage, entretien des villes » que l'on enregistre le plus fort taux de pauvreté (cf. tableau 2). Un ménage sur cinq y vit avec un revenu par unité de consommation inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté du type rural « Agriculture, industrie agroalimentaire » s'établit à 15 %, taux que l'on peut rapprocher de celui des communes rurales (13 %). Dans ces deux types de quartier, même si les ménages pauvres sont proportionnellement plus nombreux que dans les autres types de quartiers, ils n'en restent pas moins minoritaires. Cependant, ces quartiers sont aussi ceux où le revenu moyen de l'ensemble des ménages est le plus faible. On peut donc légitimement les identifier comme les quartiers les plus pauvres.

Ainsi ce sont les quartiers des types « Travail artisanal, chômage, entretien des villes » et « Agriculture, industrie agroalimentaire » qui concentrent la plus grande proportion de ménages pauvres ou modestes⁸ (47 % et 50 %). De même, dans les quartiers du type « Travail industriel », les plus pauvres au sens de la hiérarchie socio-spatiale, près de 44 % des ménages sont pauvres ou modestes. Un quartier pauvre n'est pas habité exclusivement de ménages pauvres, même si la pauvreté monétaire y est plus fréquente et si un ménage sur deux a des revenus modestes.

Tableau 2

Les quartiers de la typologie socio-économique

	Tous ménages %	Ménages pauvres* %	Ménages modestes* %	Autres ménages %
Toutes catégories de la typologie de 1999	100,0	10,5	24,5	65,0
Tertiaire supérieur - haute technologie - direction d'entreprise/Quartiers de Paris, Ile-de-France ouest	100,0	4,5	11,0	84,5
Classes moyennes techniques, commerce de gros industriel/banlieue parisienne	100,0	5,5	18,0	76,5
Administration publique, restauration/ Quartiers des pôles urbains, littoral	100,0	12,5	19,5	68,0
Travailleurs industriels qualifiés, chimie, plastiques	100,0	8,0	24,5	67,5
Travail industriel	100,0	13,0	31,5	55,5
Travail artisanal, chômage, entretien des villes, quartiers pauvres des grandes unités urbaines, Zus	100,0	19,5	27,5	53,0
Espace semi-agricole et artisanal, petites unités urbaines et pôles ruraux	100,0	9,5	29,0	61,5
Agriculture, laa, bois, meubles, matériaux de construction	100,0	15,0	35,0	50,0

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.
Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

* Les ménages pauvres ont un revenu par unité de consommation inférieure à la moitié du revenu médian ; les ménages modestes ont un revenu par unité de consommation compris entre la moitié et les trois quarts du revenu médian.

8. Les ménages modestes sont ici définis comme ceux dont le revenu se situe entre 50 % et 75 % du revenu médian. Au niveau France entière, ils représentent près de 25 % des ménages qui, ajoutés aux ménages pauvres, forment un ensemble de plus d'un tiers des ménages.

Encadré 3

Quartiers pauvres «au sens de la typologie socio-économique»

A partir d'une exploitation des données du recensement de 1999, la typologie socio-économique des quartiers et communes (Tabard, Martin-Houssart, 2002) permet de les répartir selon huit types et vingt-sept sous-types qui, comme le soulignent les auteurs, «*décrivent l'organisation socio-économique du territoire métropolitain*».

Le zonage géographique à partir duquel la typologie est construite découpe la France en plus de 7 500 unités géographiques. Pour les villes de plus de 10 000 habitants, ces unités géographiques sont les Triris ; pour les villes de moins de 10 000, c'est soit la commune elle-même soit le canton.

Les différents types (ou sous-types) fournissent les caractéristiques dominantes des quartiers et communes en termes de profession et de secteur d'activité. Ils traduisent aussi les inégalités socio-économiques spatiales.

Ainsi, les différents types de quartiers se situent sur un axe qui oppose «espaces de direction» et «espaces d'exécution». Les quartiers occupant le bas de la hiérarchie socio-spatiale sont de types : «Agriculture, industrie agroalimentaire, bois-meubles, commerce de gros» et «Travail industriel». Les premiers se situent en milieu rural et les seconds dans les unités urbaines de province. Ces quartiers sont aussi considérés, dans cette analyse, comme les quartiers les plus pauvres.

Mais cette définition de la pauvreté du quartier ne se confond pas avec la proportion de ménages pauvres qui y habitent : nous étudions ici, précisément, dans quelle mesure ces deux définitions coïncident, c'est-à-dire si les quartiers pauvres au sens de la typologie socio-spatiale sont aussi ceux où habitent le plus de ménages pauvres.

Par ailleurs, la typologie divise la France métropolitaine en trois espaces : unité urbaine de Paris, unités urbaines de province et communes rurales. Dans l'unité urbaine de Paris, un ménage sur deux habite dans un quartier aisé de type «Tertiaire supérieur – haute technologie – direction d'entreprise», alors que dans les villes de province ce type est marginal (6% des ménages). En revanche, si 28% des ménages provinciaux vivent dans un quartier de «Travailleurs industriels qualifiés, chimie, plastiques», ce type de quartier est presque absent de la région parisienne (moins de 2% des ménages).

En conséquence, les quartiers pauvres à Paris, en province urbaine ou rurale ne sont pas les mêmes. Dans l'unité urbaine de Paris, les quartiers pauvres correspondent aux sous-types «Petits métiers urbains, chômage» et «Catégories moyennes administratives d'entreprises publiques ou privées». Dans les unités urbaines de province, ce sont d'autres types qui caractérisent la pauvreté d'un quartier : «Chômage industriel», «Chômage, service des villes» ou encore «Manutention, tri». Enfin, dans l'espace rural, ce sont les types «Agriculture, textiles et industries diverses» et «Industrie agroalimentaire, bois, meubles, matériaux de construction» qui caractérisent les communes ou cantons les plus pauvres.

On retrouve, à travers les intitulés de certains types de quartiers pauvres, l'importance du chômage.

Des ménages pauvres dans tous les types de quartiers

Les quartiers au plus haut de l'axe hiérarchique, «Patronat, établissements financiers, services aux entreprises», se trouvent principalement dans l'unité urbaine de Paris. Près d'un ménage parisien sur deux y habite et le taux de pauvreté monétaire y est inférieur à 5%. Les ménages pauvres des quartiers aisés de Paris et sa banlieue représentent 30% des pauvres de l'agglomération. Une proportion comparable des ménages pauvres vit dans les quartiers «Travail artisanal, chômage, entre-

tien des villes», types de quartiers urbains pauvres qui contiennent notamment beaucoup de Zus. Ainsi, il apparaît qu'un ménage pauvre de l'unité urbaine de Paris a la même probabilité d'habiter dans un quartier aisé que dans un quartier pauvre.

Plus généralement, si les quartiers pauvres sont habités par une proportion importante de ménages pauvres, les deux types de pauvreté ne se confondent pas. Ainsi, près d'un ménage pauvre sur deux n'habite pas les quartiers pauvres au sens de la typologie. Dans le cadre de l'étude de la qualité du cadre de vie des ménages pauvres, ce constat est d'importance. Il invite notamment à s'interroger sur l'influence respective des effets «pauvreté monétaire» des ménages et «pauvreté du quartier» où habitent les ménages. Sachant que les ménages pauvres sont présents dans tous les types de quartiers, on peut se demander si leur perception de la qualité du cadre de vie peut se déduire des caractéristiques du quartier ou s'il y a une composante plus directement liée à la pauvreté monétaire. Si elle était marginale, le quartier serait le principal déterminant de la qualité du cadre de vie. Mais si sur certains critères, comme ceux relatifs au confort du logement et peut-être certaines nuisances, l'effet propre de la pauvreté monétaire était non négligeable, alors on pourrait conclure que les inégalités devant le revenu s'étendent au moins partiellement au cadre de vie, toutes choses égales par ailleurs.

Le cadre de vie des ménages pauvres

La qualité du cadre de vie peut être affectée par des nuisances telles le bruit ou la pollution, par des problèmes comme le vandalisme, mais la qualité du logement, sa taille et son confort jouent aussi un rôle important dans la vie des ménages.

Des logements plus petits

Si, au total, 8% des ménages vivent dans un logement trop petit compte tenu du nombre de personnes du ménage et de leur âge⁹, c'est le cas de 22% des ménages pauvres. A l'inverse, si 39% des ménages bénéficient d'un logement plus grand que le nécessaire, ils ne sont que 20% parmi les ménages pauvres (cf. tableau 3). Les ménages pauvres propriétaires de leur logement ne sont que 5% à habiter un logement trop petit, alors que chez les locataires cette part est de 30%. Parmi les locataires, l'accès à un logement Hlm protège partiellement les ménages pauvres du risque de surpeuplement : ils ne sont «que» 25% dans ce cas, contre 38% pour les ménages pauvres locataires du parc privé.

D'une manière générale, plus l'unité urbaine est grande, plus l'espace dont disposent les ménages se réduit. Dans les unités urbaines de petite et moyenne tailles, 6% des ménages habitent un logement trop petit ; dans les grandes agglo-

9. Le nombre de pièces considéré comme étant nécessaire au ménage est calculé selon les conventions de l'Insee de la façon suivante : une pièce de séjour, une pièce pour la personne de référence et son conjoint, une pièce pour chaque couple n'incluant pas la personne de référence, une pièce pour les autres personnes de 19 ans et plus ne vivant pas en couple, une pièce par enfant dans le cas général, une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans.

mérations de province on observe un doublement de cette valeur (11 %) et même un triplement pour Paris (18 %). Le même accroissement est enregistré pour les ménages pauvres, mais les proportions atteintes sont bien plus élevées : ainsi un ménage pauvre sur trois des unités urbaines de 200 000 habitants ou plus vit dans un logement trop petit et près d'un sur deux dans l'agglomération parisienne.

Tableau 3

Le logement des ménages pauvres au sens monétaire

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Tous logements	100	100	100
Nombre de pièces insuffisant	8	22	7
Nombre de pièces juste suffisant	53	58	52
Nombre de pièces largement suffisant	39	20	41
Questions sur les défauts du logement			
Le logement est humide*	16	27	15
Le logement est mal chauffé	12	22	10
Le logement est en mauvais état	9	21	8

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

* Lecture : les pourcentages correspondent à la proportion de ménages qui considèrent que le défaut s'applique à leur logement, par exemple 16 % des ménages considèrent que « le logement est humide ».

Les analyses de type « toutes choses égales par ailleurs » (voir « Méthodologie : mesurer les effets propres de différents facteurs ») révèlent que les deux principaux facteurs expliquant le fait d'avoir un logement trop petit sont en premier lieu le statut d'occupation du logement, puis la pauvreté monétaire (cf. Annexes, tableau a). Quel que soit le revenu du ménage, c'est le fait d'être locataire du parc privé qui expose le plus au risque d'exiguïté du logement (+ 5,8 % par rapport à la situation de référence « être propriétaire ou accédant »). Ce risque est moindre pour les ménages locataires en Hlm, même s'il est supérieur à la situation de référence (+ 2,4 %).

Les ménages pauvres présentent une probabilité d'être en situation de surpeuplement trois fois supérieure à celle des autres ménages, à situation égale par ailleurs. Le type d'habitat du quartier¹⁰ et le fait d'habiter l'unité urbaine de Paris jouent aussi, mais leur impact est moindre : ces deux facteurs ne suffisent pas à expliquer à eux seuls la proportion de ménages dont le logement manque de pièces. Les différences apparues selon l'habitat ou l'unité urbaine résultent aussi des facteurs précédents : on sait par exemple que, dans l'unité urbaine de Paris, on compte plus de locataires et de quartiers d'immeubles qu'ailleurs. Ce sont des situations qui, en se cumulant, augmentent la probabilité d'avoir un domicile trop juste en nombre de pièces.

10. Dans les analyses « toutes choses égales par ailleurs » (voir « Méthodologie : mesurer les effets propres de différents facteurs »), on ne peut choisir deux variables trop semblables. La variable type d'habitat du quartier a été préférée à celle type d'habitat du logement (maison ou immeuble).

Un habitat moins confortable

Plus d'un ménage pauvre sur quatre déclare que son logement est humide. Pour les autres ménages, ce défaut est deux fois moins fréquent. Il en va de même pour les problèmes de chauffage, rencontrés dans 22 % des logements des ménages pauvres et 10 % des autres, et l'état général du logement, mauvais pour 21 % des premiers et 8 % des seconds. On peut caractériser les logements du plus confortable au plus dégradé selon qu'ils cumulent ou non ces trois défauts, humidité, chauffage insuffisant ou mauvais état. De ce point de vue, les ménages pauvres connaissent moins fréquemment le confort dans leur logement : s'ils sont 61 % à ne souffrir d'aucun de ces problèmes, c'est le cas de 79 % pour les autres ménages.

Etre propriétaire de son logement diminue nettement le fait de déclarer qu'il est humide, mal chauffé ou en mauvais état. Les ménages dont le logement connaît l'un au moins des trois défauts représentent 35 % des locataires et moins de 15 % des propriétaires. Le statut d'occupation du logement est le facteur qui joue le plus sur le confort du logement (cf. Annexes, tableau a). Les locataires ont une probabilité bien plus forte que les propriétaires d'avoir un logement inconfortable, en particulier dans le secteur locatif privé (+ 15,1 %). Cependant la pauvreté monétaire a également un impact sensible (+ 4,6 %), toutes choses égales par ailleurs, et notamment indépendamment du fait que les pauvres sont beaucoup moins souvent propriétaires. Ainsi, un quart des logements des propriétaires pauvres présentent l'un au moins des défauts, pour moins de 15 % chez les autres propriétaires.

Pour les ménages pauvres locataires, non seulement le logement est plus souvent dégradé que pour les autres ménages locataires, mais surtout les problèmes d'inconfort deviennent presque majoritaires. Près de 48 % de ces ménages louent un logement souffrant d'un des défauts au moins et on en observe fréquemment le cumul : les cas de ménages dont le logement a deux ou trois défauts sont même plus nombreux que les autres (un seul défaut), respectivement 25 % et 23 %. Comme pour le nombre de pièces du logement, les ménages pauvres locataires en Hlm bénéficient d'un meilleur confort que les ménages pauvres locataires dans le parc privé. La proportion de logements confortables est de 58 % en Hlm et de 46 % pour les autres ménages pauvres locataires.

Dans les grandes unités urbaines, celle de Paris compris, un ménage pauvre sur deux vit dans un logement inconfortable (souffrant d'au moins un des trois défauts) ; on en compte moins d'un sur trois en zone rurale ou dans le petit urbain. Cette hausse du niveau d'inconfort avec la taille de l'agglomération est spécifique aux ménages pauvres, contrairement au niveau de surpeuplement du logement¹¹. En effet, pour l'ensemble des ménages il y a peu de différences entre milieu rural et urbain, la proportion de ménages dont le logement est confortable oscillant entre 76 % et 79 %.

11. Comme on l'a vu précédemment, ce niveau connaît la même évolution sur l'ensemble des ménages et pour les ménages pauvres même s'il est accentué pour ces derniers.

Le bruit, une nuisance urbaine

Un peu plus de 20 % des ménages déclarent qu'à leur domicile le bruit est souvent une gêne. Ils sont environ autant (22 %) à être dérangés par le bruit de temps en temps. Pour l'ensemble de la France, près d'un ménage sur deux est donc gêné par le bruit. Cependant ces chiffres masquent une forte disparité entre le rural et l'urbain (cf. tableau 4).

Tableau 4

Le bruit, la pollution et les actes de vandalisme

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Toutes réponses sur le bruit	100	100	100
Le bruit est gênant souvent	21	24	20
Le bruit est gênant de temps en temps	22	21	22
Le bruit est gênant rarement ou jamais	57	55	58
Toutes réponses sur la pollution	100	100	100
La pollution est une gêne forte	10	12	10
La pollution est une gêne moyenne	14	13	14
La pollution n'est pas une gêne	76	75	76
Toutes réponses sur les actes de vandalisme	100	100	100
Des équipements collectifs ont été souvent détruits ou détériorés volontairement en 1999 et 2000	14	19	13
De temps en temps	19	15	20
Rarement ou jamais	63	62	63
Ne sait pas	4	4	4

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.
Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Dans les communes rurales, non seulement le bruit n'est que rarement voire jamais une gêne pour plus de trois ménages sur quatre, mais de plus les ménages pauvres ne s'y distinguent pas des autres. Dans les unités urbaines, à l'inverse, près d'un ménage sur deux déclare que le bruit est une gêne souvent ou de temps en temps. La proportion de ménages urbains pauvres souvent gênés par le bruit est supérieure à celle des autres ménages, respectivement 32 % et 25 %. Pour les ménages pauvres comme pour les autres, plus l'unité urbaine est de grande taille, plus le bruit est une nuisance importante : 32 % des ménages pauvres sont gênés dans les unités urbaines de taille moyenne, 35 % dans les grandes unités de province et 41 % à Paris.

Les sources des nuisances sonores qui dérangent le plus les ménages sont la circulation au sens large (voiture, train et avion) et les bruits du voisinage : les bruits de circulation sont souvent une gêne pour 10 % des ménages et ceux de voisinage pour 9 %. Les ménages pauvres sont plus souvent gênés pour chaque type de bruit. Dans les unités urbaines de province de 50 000 habitants et plus, les ménages pauvres se distinguent sur l'importance des bruits de voisinage (19 %), qui est plus sou-

vent une gêne que les bruits de circulation (17%). Dans l'unité urbaine de Paris, c'est la fréquence de la gêne due aux bruits de circulation (25% des ménages) qui différencie les ménages pauvres.

La pauvreté monétaire n'augmente pas intrinsèquement la probabilité de déclarer que le bruit est souvent une gêne. Les ménages pauvres subissent davantage cette nuisance car, pour un certain nombre d'entre eux, leurs moyens financiers ne leur permettent pas d'habiter des quartiers moins bruyants, ou des logements moins exposés au bruit.

Dans les analyses «toutes choses égales par ailleurs», on constate à nouveau que les ménages locataires ont plus de risques d'être gênés par le bruit que les ménages propriétaires. Outre le statut d'occupation du logement, c'est le fait d'habiter l'unité urbaine de Paris (+ 6,1 % par rapport à la modalité de référence, habiter dans une unité urbaine de moins de 50 000 habitants) ou d'habiter dans un quartier d'immeubles (cités comprises) qui accroît nettement la probabilité d'être souvent exposé aux nuisances sonores (cf. Annexes, tableau a). Les ménages des Zus présentent aussi une probabilité plus élevée (+ 4,2 %). Or on sait que les ménages pauvres sont majoritairement locataires et qu'ils habitent plus fréquemment que les autres ménages des Zus, ou encore des cités, ou grands ensembles. Ce sont autant de facteurs qui exposent plus au bruit.

La pollution, une gêne moins ressentie que le bruit

Le niveau de la gêne causée par la pollution ressentie à leur domicile¹² par les ménages est bien moins élevé que pour le bruit. Moins d'un quart des ménages se plaignent de la pollution dans leur logement. La gêne est forte pour 10% des ménages, elle est moyenne pour 14%.

Les communes rurales sont peu exposées, la pollution à domicile n'est pas une gêne pour plus de 80% des ménages, les ménages pauvres ne se distinguant pas des autres. Peu de ménages y ressentent une gêne forte (moins de 5%). C'est sur cette proportion que les ménages urbains se distinguent : plus de 11% sont fortement gênés jusque dans leur domicile. Les ménages pauvres urbains se déclarent gênés par la pollution à leur domicile un peu plus fortement (13%) que les autres, mais la différence n'est pas importante. Comme pour le bruit, les ménages de l'unité urbaine de Paris sont plus touchés que les autres, et parmi eux les ménages pauvres : 17% sont fortement gênés par la pollution, 13% moyennement.

Habiter dans des quartiers d'immeubles ou en ville centre augmente la probabilité d'être fortement gêné par la pollution (cf. Annexes, tableau b). L'appartenance aux quartiers du type «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» a également un impact propre. On constate que 17% des habitants de ces quartiers situés majoritairement dans l'agglomération parisienne et dans les grandes unités urbaines déclarent être fortement gênés à leur domicile par la pollution et 13% moyennement.

12 La pollution est considérée comme une gêne forte ou moyenne selon les réponses des ménages à la question suivante : «La pollution ou des odeurs peuvent-elles vous gêner pour ouvrir les fenêtres dans certaines pièces?» et en cas de réponse positive pour une pièce au moins, les ménages indiquent la fréquence de la gêne.

ment. La probabilité d'être fortement gêné augmente de 4,9 % dans ces quartiers. Habiter les quartiers de type «Agriculture, industrie agroalimentaire, bois-meubles, commerce de gros» a un effet encore supérieur (+ 7,3 %) sur cette probabilité. Cela s'oppose à l'impact négatif d'habiter une commune rurale (- 5,2%). Il n'y a pas de contradiction, dans la mesure où plus de la moitié des ménages ruraux n'habitent pas dans ce type de quartier. On peut donc conclure que la pollution touche moins en milieu rural qu'en milieu urbain, sauf dans les communes et cantons du type «Agriculture, industrie agroalimentaire, bois-meubles, commerce de gros». En revanche, ni la pauvreté monétaire ni la taille de l'unité urbaine n'interviennent.

Des actes de vandalisme plus fréquents

Dans certains quartiers, les équipements collectifs peuvent être la cible d'actes de vandalisme de telle sorte que l'environnement s'en trouve dégradé. Un ménage urbain sur cinq déclare ainsi que des actes de vandalisme ont été souvent perpétrés dans leur quartier au cours des deux années précédentes et 24 % de temps en temps. Dans la France rurale, le phénomène est très marginal.

Plus d'un ménage urbain pauvre sur deux constate au moins de temps en temps des dégradations ou destructions volontaires dans son quartier. Ils sont 30 % à déclarer qu'il s'en produit souvent, alors que pour les autres ménages on en compte moins de 20 %. Dans l'unité urbaine de Paris, cette part dépasse 34 % chez les ménages pauvres, pour 20 % chez les autres. Les actes de vandalisme sont encore plus fréquemment constatés dans les cités et grands ensembles, et surtout dans les Zus avec respectivement 38 % et 48 % des ménages. A l'inverse, ils ne sont que 10 % dans les quartiers pavillonnaires des unités urbaines.

Dans les quartiers pauvres, la fréquence du vandalisme diffère selon l'unité urbaine où ils se situent majoritairement : dans les quartiers du type «Travail industriel» (urbain de petite taille), les ménages sont peu touchés, contrairement aux quartiers «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» (grand urbain), où plus de 37 % des ménages déclarent que des destructions volontaires arrivent souvent.

Le facteur le plus discriminant sur le vandalisme est le fait d'habiter dans un quartier situé en Zus (+ 11,2 % par rapport à la probabilité de référence). En second, on trouve le statut de locataire en Hlm (+ 7,3 %) et on constate qu'habiter en cités et grands ensembles n'a pas d'impact propre (cf. Annexes, tableau a). Par contre, la taille d'unité urbaine joue significativement sur les réponses des ménages sur la fréquence du vandalisme : la probabilité de déclarer que des actes de destruction volontaire se produisent souvent est plus forte dans les grandes agglomérations (y compris Paris) que dans les unités urbaines de tailles moyenne et petite. Elle est plus faible dans les communes rurales.

Le type de quartier, au sens de la typologie socio-spatiale, a une certaine influence «toutes choses égales par ailleurs» : + 2,4 % pour les quartiers «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» et - 2,8 % pour les quartiers «Tertiaire supérieur, haute technologie, direction d'entreprise». Sur le problème des actes de vandalisme, les réponses des ménages urbains des villes centres et des banlieues ne sont pas significativement différentes (cf. Annexes, tableau b). A l'exception de la

pollution à laquelle les ménages des villes centres déclarent être un peu plus exposés, les autres nuisances et problèmes ne créent pas de différenciation entre ménages des villes et des banlieues. La diversité de ces deux espaces explique l'absence d'effet propre.

Des immeubles en mauvais état

Pour les ménages qui habitent un immeuble en milieu urbain, soit 40% des ménages, certaines questions sur leur immeuble complètent la description du cadre de vie. Pour 23% d'entre eux, «les parties communes ou l'équipement de l'immeuble sont en mauvais état» et ce sont 38% des ménages pauvres qui considèrent que cette remarque s'applique à leur immeuble (cf. tableau 5). Ce n'est pas le seul désagrément que les ménages pauvres constatent bien plus que les autres ménages : ils sont 33% à déclarer que «des gens se réunissent trop souvent dans les escaliers ou dans l'entrée de l'immeuble»¹³, 31% disent que «les caves ou celliers ne sont pas sûrs ou sont condamnés» et 27% trouvent leur «façade dégradée». Pour les autres ménages, ces proportions sont respectivement de 18%, 23% et 16%.

Tableau 5

Remarques des ménages urbains sur leur immeuble

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Les parties communes sont en mauvais état*	23	38	22
La façade est dégradée	16	27	14
Les gens se réunissent trop souvent dans les escaliers ou dans l'entrée de l'immeuble	18	33	16
Les caves ne sont pas sûres ou ont été condamnées	23	31	22
Toutes réponses aux quatre questions sur l'immeuble	100	100	100
Aucune des remarques précédentes ne s'applique à l'immeuble	55	38	57
Au moins une des remarques précédentes s'applique à l'immeuble dont :	45	62	43
Une remarque s'applique	23	25	23
Deux remarques s'appliquent	13	16	12
Trois ou quatre remarques s'appliquent	9	21	8

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable «Vie de quartier», avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages urbains habitant un immeuble, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

* Lecture : les pourcentages correspondent à la proportion de ménages qui considèrent que la remarque s'applique à leur immeuble. Par exemple, 23% des ménages urbains habitant un immeuble considèrent que «les parties communes sont en mauvais état».

Les ménages pauvres dont l'immeuble répond à l'une au moins des quatre remarques précédentes représentent plus de 60% des ménages pauvres en immeuble. Ils sont moins de 44% pour les autres ménages. La situation majoritaire pour l'ensemble des ménages, à savoir un immeuble qui ne vérifie aucune des quatre affirmations, est nettement minoritaire dans les réponses des ménages pau-

13. En soit, ces réunions ne peuvent être considérées comme un problème mais telle que la question est posée, avec les termes «trop souvent», on peut révéler une fréquence qui peut être, elle, un problème.

vres. Les immeubles qui cumulent au moins deux remarques, par exemple «équipement en mauvais état et façade dégradée» ou «trop de réunions dans les halls et caves pas sûres», sont particulièrement nombreux pour les ménages pauvres (37%). On trouve parmi eux plus de ménages avec trois remarques, voire les quatre, 21 % soit un sur cinq, qu'avec deux (16%). Ce sont des cas rarement rencontrés chez les autres ménages.

Si on se place maintenant du point de vue du type d'habitat ou de quartier, on observe la même structure de réponse (un peu plus de 35% de ménages avec aucune remarque vérifiée et près de 40% avec deux et plus) pour les ménages habitant dans les cités et les grands ensembles, pour les locataires en Hlm et pour ceux habitant des quartiers de type «Travail artisanal, chômage, entretien des villes». Dans les Zus, la situation est encore un peu moins bonne : 30% de ménages avec aucune remarque et 43% avec deux ou plus.

Une analyse «toutes choses égales par ailleurs» fait apparaître que le fait d'être un locataire en Hlm augmente particulièrement la probabilité de déclarer au moins deux désagréments pour son immeuble (+ 16,5 %). Habiter en Zus et être pauvre au sens monétaire ont aussi leur propre impact sur cette probabilité (respectivement + 3,1 % et + 3,5 %), mais il est bien moins important (cf. Annexes, tableau c). L'impact propre de la pauvreté monétaire est particulièrement sensible sur la probabilité d'habiter un immeuble dont «les parties communes ou l'équipement de l'immeuble sont en mauvais état» (+ 4,5 %) et dont la «façade est dégradée» (+ 5,5%). Il est aussi notable sur les réunions trop fréquentes dans les escaliers ou les entrées d'immeubles (+ 3,6 %). La pauvreté monétaire n'a cependant pas d'effet sur la probabilité de déclarer que «les caves ou celliers ne sont pas sûrs ou sont condamnés»; c'est alors le fait d'être en Hlm, d'habiter une cité ou une Zus qui est le plus discriminant. Il semble donc que, au sein même des différents quartiers, les ménages pauvres habitent généralement les immeubles en plus mauvais état car les loyers y sont probablement moins élevés, tandis que la sûreté des caves est plus un effet spécifique du type d'habitat ou du statut de l'immeuble. Dans les immeubles qui comptent un grand nombre de logements (les barres ou les tours de grande taille), le réseau de caves est sans doute plus difficile à surveiller.

Etre locataire en Hlm augmente de beaucoup la probabilité de trouver que chacune des remarques, prises séparément, s'applique à son immeuble. Pour les ménages des Zus ou des cités, ce n'est vrai que pour certaines remarques, considérer par exemple que la façade est dégradée n'y est pas plus fréquent, «toutes choses égales par ailleurs», que pour les autres ménages en immeubles. Pour aucune des remarques, la banlieue n'affiche un effet propre, à même d'expliquer des différences entre ménages urbains des villes et de leur périphérie. Sur ce plan comme sur ceux vus précédemment, parler des quartiers difficiles en employant le terme «banlieue» est donc inadapté. Les banlieues sont diverses et n'ont pas, en tant qu'espace hétérogène, d'effet particulier par rapport aux villes centres. A l'inverse, les ménages en Hlm, en Zus ou en cités se distinguent des autres, et ce qu'ils soient en ville ou en banlieue.

Un cadre de vie plus souvent dégradé

Que ce soit dans leur logement ou dans leur quartier, les ménages pauvres sont proportionnellement plus nombreux que les autres ménages à souffrir des différents problèmes abordés précédemment. Néanmoins il faut garder à l'esprit que, quel que soit le problème considéré, le bruit, la pollution, les actes de vandalisme ou les défauts du logement, au moins trois ménages concernés sur quatre ne sont pas des ménages pauvres (cf. encadré 4).

Encadré 4

Qualité du cadre de vie des ménages pauvres des unités urbaines de 50 000 habitants et plus

Les ménages pauvres urbains habitent plus souvent des Zus, des cités et grands ensembles ou des quartiers pauvres au sens de la typologie que les autres ménages. Ils sont aussi plus souvent locataires que propriétaires et, parmi les locataires, plus en Hlm. Que ce soit directement, pour le confort du logement, ou indirectement pour les nuisances affectant les quartiers où ils vivent, la pauvreté monétaire expose plus aux problèmes qui altèrent la qualité de vie.

Afin d'avoir une vue d'ensemble de la qualité du cadre de vie en ville, on peut construire une typologie spécifique à partir d'une analyse multicritère [biblio]. Pour les ménages des unités urbaines de 50 000 habitants et plus, on définit ainsi quatre classes de qualité de cadre de vie.

- «Cadre de vie satisfaisant» (42 % des ménages) : des nuisances peu fréquentes (rarement ou jamais). Au pire, un problème mais jamais plus.
- «Nuisances moyennes» (29 % des ménages) : du bruit et du vandalisme constaté de temps en temps, ou au moins rarement.
- «Nuisances fréquentes» (20 % des ménages) : du bruit souvent et une pollution assez forte et souvent des actes de vandalisme.
- «Logement inconfortable» (9 % des ménages) : seule classe concernée par les problèmes de logement auxquels s'ajoute un environnement dégradé avec des nuisances et une fréquence des actes de vandalisme assez importante (située entre celles des deux classes précédentes).

On peut considérer que la qualité de vie est dégradée pour les ménages des classes «nuisances fréquentes» et «logement inconfortable», soit pour un peu moins de 30 % des ménages des unités urbaines de 50 000 habitants ou plus. Mais cette part dépasse 45 % chez les ménages pauvres, presque uniquement du fait de la classe «logement inconfortable».

En effet, si avec 22 % de ménages pauvres vivant dans un environnement marqué par des «nuisances fréquentes» on se situe dans des niveaux comparables à l'ensemble des ménages, 23 % des ménages pauvres appartiennent à la seule classe «logement inconfortable», soit trois fois plus que pour les autres ménages (7 %).

On constate cependant que plus d'un ménage urbain pauvre sur deux bénéficie d'une qualité de cadre de vie correctes, et même bonne dans 29 % des cas. C'est moins que pour les autres ménages, mais cela souligne la diversité des situations y compris pour les ménages pauvres.

Toutes choses égales par ailleurs, les ménages pauvres occupent plus souvent un logement affecté de défauts, mais ne souffrent pas de nuisances plus importantes. Lorsqu'ils habitent un immeuble, ils se plaignent plus, à caractéristiques égales, de

certains problèmes comme le mauvais état des parties communes ou des façades. Dans ces cas, leur niveau de ressources ne leur permet probablement pas d'accéder à des logements plus confortables ou à des immeubles de meilleure qualité.

Pour tous les ménages pauvres ou non, habiter en Zus, être locataire en Hlm ou encore habiter Paris ou une grande ville de province expose tout autant, voire plus, à subir tel ou tel problème : vandalisme, immeuble dégradé, bruit... Cependant, en raison même de l'insuffisance de leurs moyens financiers, les ménages pauvres habitent plus dans des quartiers et immeubles à problèmes : c'est principalement par ce biais que le cadre de vie des ménages pauvres est plus souvent dégradé que pour les autres ménages.

Donner son opinion sur son quartier

Tableau 6

« Quels problèmes dans votre quartier ou votre commune vous préoccupent le plus ? »

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Tous ménages			
Le bruit	17	16	17
Le manque de sécurité	16	17	16
Le manque de commerce ou d'équipement	15	17	14
La pollution	13	10	13
Les transports en commun (inadaptés ou dangereux)	10	10	10
Pas de problème	42	44	42
Ménages ruraux			
Le bruit	6	2	7
Le manque de sécurité	5	4	6
Le manque de commerce ou d'équipement	24	29	23
La pollution	7	5	7
Les transports en commun	12	13	12
Pas de problème	53	54	53
Ménages urbains			
Le bruit	20	23	20
Le manque de sécurité	20	23	20
Le manque de commerce ou d'équipement	11	11	11
La pollution	15	12	15
Les transports en commun	9	8	9
Pas de problème	38	39	38

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

* Plusieurs réponses possibles ; le pourcentage correspond à la proportion de ménages qui ont cité le problème.

La qualité du cadre de vie des ménages a été évaluée à partir de leurs réponses sur l'existence ou la fréquence de problèmes précis comme le bruit, la pollution ou le vandalisme. En se plaçant dans une perspective plus globale, on peut demander aux ménages ce qu'ils pensent de leur quartier. On obtient alors des opinions des ménages sur leur quartier ou leur commune. Pour connaître les problèmes qui préoccupent le plus les ménages, une liste restrictive de cinq problèmes leur a été pro-

posée dans l'enquête « Vie de quartier ». On y trouve le bruit, le manque de sécurité, la pollution, le manque d'équipement et de commerce, et des transports en communs inadaptés. Une catégorie « autre problème » est aussi prévue.

Au plus, deux problèmes de la liste peuvent être désignés par les ménages, mais ils peuvent aussi choisir la réponse « aucun problème particulier ne vous dérange ». Environ 42 % des ménages sont dans ce cas, et les ménages pauvres choisissent cette réponse même un peu plus fréquemment (44 %). Plus de 53 % des ménages des communes rurales ne sont dérangés par aucun problème, mais cette part est nettement inférieure pour les ménages urbains (38 %). Les ménages pauvres ne se distinguent pas des autres (cf. tableau 6).

Près de 20 % des ménages se déclarent être préoccupés par deux problèmes. On en trouve bien moins en milieu rural, 13 %, qu'en unités urbaines, 22 %. Aucune différence notable n'apparaît entre ménages pauvres et les autres alors que, dans les unités urbaines, les ménages habitant en Zus ou dans des quartiers d'immeubles (y compris les cités) rencontrent plus de problèmes que les autres.

Bruit, insécurité et manque d'équipement, trois préoccupations majeures

Les trois problèmes qui arrivent en tête des préoccupations des ménages sont le bruit (17 %), le manque de sécurité (16 %) et le manque d'équipement ou de commerce (15 %). Selon le type de milieu, rural ou urbain, les problèmes ne sont pas les mêmes : les trois principaux problèmes urbains – bruit, pollution et manque de sécurité – préoccupent peu les ménages des communes rurales. Inversement, le manque d'équipement, qui est cité par 24 % de ces derniers, est bien moins fréquent dans les réponses des ménages urbains (11 %).

Le manque d'équipement est un problème pour 29 % des ménages ruraux pauvres. C'est de loin leur principal sujet de préoccupation : aucun autre problème n'est cité par plus de 13 % d'entre eux. En milieu urbain, les ménages pauvres sont préoccupés en premier lieu par le bruit et le manque de sécurité (23 % des ménages pauvres chacun). La pollution apparaît moins souvent dans leurs réponses (12 %). La fréquence des problèmes croît avec la taille de l'unité urbaine, en particulier pour le manque de sécurité aux yeux des ménages pauvres. Dans les petites villes, 13 % des ménages pauvres sont préoccupés par le manque de sécurité ; ils le sont deux fois plus dans les unités urbaines de province de plus de 50 000 habitants et 32 % à Paris.

Pour les ménages pauvres comme pour les autres ménages, le bruit est le premier problème ressenti dans les unités urbaines de moins de 200 000 habitants, alors qu'à Paris et dans les grandes agglomérations de province le manque de sécurité le devance. La part des ménages urbains pauvres qui désignent le bruit et le manque de sécurité comme un problème est supérieure à celle des autres ménages, quelle que soit l'unité urbaine.

Des nuisances gênantes mais pas préoccupantes

Les relations entre les réponses des ménages aux questions concernant un problème précis ou une gêne et leur opinion sur les problèmes pris dans leur ensem-

ble ne concordent que partiellement. Dans l'intitulé des questions posées aux ménages sur le bruit et la pollution, il est précisé que la gêne doit être ressentie au domicile, alors que la question sur les problèmes mentionne le quartier. Être souvent gêné par le bruit dans son logement ne signifie pas forcément que le bruit est considéré comme un problème important du quartier. En effet, 49% des ménages qui déclarent qu'ils sont souvent gênés par le bruit ne citent pas cette nuisance parmi les problèmes qui les préoccupent le plus.

Les ménages souvent gênés par une nuisance mais qui ne la retiennent pas comme un problème du quartier peuvent en fait être amenés à citer un autre problème qui leur semble plus préoccupant. Par exemple, lorsqu'un ménage pauvre souvent gêné par le bruit se dit préoccupé par un autre problème, c'est en général par le manque de sécurité, ce qui le distingue des autres ménages. Parmi les ménages pauvres gênés par le bruit qui citent d'autres problèmes, 23% insistent sur le manque de sécurité et 6% sur le manque de commerce et d'équipement. Pour les autres ménages, le manque de sécurité est moins cité (14%) et les problèmes sont plus divers (5% des ménages citent respectivement la pollution, ou le manque de commerce, ou un autre problème).

Plus de problèmes dans les grandes unités urbaines

Il n'y a pas donc de lien direct entre le degré d'exposition à un problème affectant la qualité du cadre de vie, thème étudié au chapitre précédent, et sa hiérarchisation parmi l'ensemble des préoccupations. Les choix requis pour répondre à la question sur les problèmes du quartier qui préoccupent le plus introduisent une dimension subjective plus grande que le simple fait d'évaluer l'ampleur d'un problème unique. De ce fait, il serait légitime d'introduire dans les modèles explicatifs des réponses des ménages les éléments qui jouent naturellement le plus sur cette subjectivité, comme l'âge, le sexe ou d'autres critères. Cependant cette dimension sociodémographique ne sera pas utilisée pour expliquer les réponses, car cela nous écarterait de notre objet initial qui est de mesurer l'effet de la pauvreté monétaire par rapport aux effets du type de quartier et du statut d'occupation du logement¹⁴.

Précisément, «toutes choses égales par ailleurs», plus l'unité urbaine est de grande taille, plus les ménages se déclarent préoccupés par le bruit, la pollution ou le manque de sécurité. Habiter dans l'unité urbaine de Paris diminue de 12% la probabilité de déclarer qu'on n'est préoccupé par aucun problème par rapport à la situation de référence (habiter une unité urbaine de moins de 50 000 habitants). La pauvreté monétaire n'a pas d'effet significatif sur les différentes probabilités. Les autres facteurs explicatifs sont, pour le bruit, le fait d'habiter un quartier d'immeubles (cités comprises) et d'être locataire en Hlm et, pour le manque de sécurité, le trio bien connu : habiter en Zus, dans une cité ou être locataire en Hlm. Par contre, habiter en banlieue diminue la probabilité d'être préoccupé par le manque de sécurité

14. Pour éviter, malgré tout, des conclusions erronées du fait de cette restriction, des vérifications ont été faites (voir en Annexes : «Méthodologie : mesurer les effets propres de différents facteurs»).

(-2,4%), ce qui vient confirmer l'erreur que l'on commet souvent en appelant les quartiers à problèmes «les banlieues».

Pour certains problèmes, le type de quartier au sens de la typologie socio-spatiale a un impact notable. Les ménages des quartiers pauvres de type «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» ont une probabilité supérieure de considérer le manque de sécurité comme un problème (+ 3,3 %), alors qu'ils sont moins enclins à n'être préoccupés par aucun problème (-6,6%). Dans les quartiers riches de type «Tertiaire supérieur, haute technologie, direction d'entreprise», on est, toutes choses égales par ailleurs, particulièrement sensible à la pollution (+ 4,3 %) et moins préoccupé par le manque de sécurité (- 3,5%).

Plus de 90% des ménages trouvent leur quartier agréable à vivre

Tableau 7

Opinions générales sur le quartier

	Tous ménages %	Ménages pauvres %	Autres ménages %
Le quartier est agréable à vivre	91	86	91
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	86	80	86
Le quartier est loin de tout*	17	22	16
Communes rurales			
Le quartier est agréable à vivre	95	95	95
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	95	95	95
Le quartier est loin de tout	29	36	28
Unités urbaines			
Le quartier est agréable à vivre	89	82	90
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	83	73	84
Le quartier est loin de tout	13	16	13
Unités urbaines de moins de 50 000 habitants			
Le quartier est agréable à vivre	91	85	92
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	90	85	90
Le quartier est loin de tout	15	15	15
Unités urbaines de 50 000 à plus de 200 000 hab.			
Le quartier est agréable à vivre	88	84	89
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	82	74	83
Le quartier est loin de tout	9	12	9
Unités urbaines de plus de 200 000 habitants			
Le quartier est agréable à vivre	89	81	91
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	79	68	81
Le quartier est loin de tout	13	20	12
Unité urbaine de Paris			
Le quartier est agréable à vivre	86	76	86
Le quartier est sûr ou plutôt sûr	77	57	79
Le quartier est loin de tout	13	13	13

Source : enquête permanente sur les conditions de vie et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

* Lecture : les pourcentages correspondent à la proportion de ménages qui considère que la remarque s'applique à leur quartier ; par exemple, 17 % des ménages considèrent que «le quartier est loin de tout».

Le questionnaire de l'enquête «Vie de quartier» comporte trois questions générales sur le quartier. On demande aux ménages si chacune des affirmations sui-

vantes, «le quartier est loin de tout», « le quartier est agréable à vivre» et «le quartier est sûr ou plutôt sûr», s'applique selon eux à leur quartier. Pas moins de 91 % des ménages affirment que leur quartier est agréable à vivre. Les ménages pauvres sont à peine moins unanimes avec 86 % d'entre eux d'accord sur ce qualificatif (cf. tableau 7). Si divers problèmes affectent la qualité du cadre de vie de nombre de ménages et notamment les ménages pauvres, peu d'entre eux émettent un avis négatif global sur leur quartier.

Il semble que la question amène les ménages, et notamment ceux dont le cadre de vie serait selon des critères standards «peu agréable à vivre», à valoriser leur lieu de vie comme quelque chose à laquelle ils sont attachés malgré ses éventuels défauts. Ainsi, bien que les ménages de l'unité urbaine de Paris soient les plus exposés aux divers problèmes, leurs réponses sur le caractère agréable du quartier sont à peine moins positives que celles des autres unités urbaines. Pour les ménages pauvres, la différence avec les autres ménages parisiens est cependant plus conséquente : 76 % des ménages pauvres de l'unité urbaine de Paris trouvent leur quartier agréable, alors qu'ils sont 86 % chez les autres ménages.

Cette très forte proportion de ménages qui considèrent leur quartier agréable diminue néanmoins dans les Zus (70 %), les cités et grands ensembles (77 %), pour les locataires en Hlm (77 %) et dans les quartiers pauvres du type «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» (74 %). Dans ces cas, certains ménages ont peut-être plus conscience d'habiter un quartier à problèmes et dès lors reconnaître que le quartier n'est pas agréable à vivre serait moins une remise en cause. De surcroît, on peut supposer que c'est dans les quartiers dont la réputation est la plus mauvaise que ce phénomène joue le plus. Cependant, quel que soit le quartier, une large majorité de ménages est d'accord pour le juger agréable même si, dans certains cas, on peut penser qu'ils font «contre mauvaise fortune bon cœur».

Le type de quartier au sens de la typologie socio-économique joue fortement sur la probabilité de trouver son quartier agréable, toutes choses égales par ailleurs. Habiter un quartier riche du type «Tertiaire supérieur – haute technologie – direction d'entreprise» influence très positivement cette probabilité (+ 2,9 %), alors qu'on constate l'inverse dans les quartiers pauvres du type «Travail industriel» (- 2,5 %) et «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» (- 3 %). La pauvreté monétaire n'a pas d'impact significatif; les autres facteurs négatifs à retenir sont le fait d'habiter dans l'unité urbaine de Paris, dans une Zus ou d'être locataire en Hlm. Par rapport à la situation de référence, habiter un quartier pavillonnaire, les ménages des autres quartiers présentent tous une probabilité plus faible de trouver leur quartier agréable.

Quartiers sûrs et quartiers moins sûrs

Moins de 15 % des ménages estiment que l'affirmation «le quartier est sûr ou plutôt sûr» ne s'applique pas à leur quartier. Ils sont 20 % parmi les ménages pauvres. La différence entre les réponses des ménages pauvres et des autres ménages s'accroît avec la taille de l'unité urbaine. Elle est de 5 % dans les petites unités urbaines, elle double dans les unités de tailles moyenne et grande, pour atteindre 20 % dans l'unité urbaine de Paris. Selon la taille de l'unité urbaine, le nombre de ména-

ges qui trouvent le quartier sûr diminue pour tous les ménages, et donc plus particulièrement pour les ménages pauvres. La part des ménages vivant dans un quartier qu'ils considèrent comme sûr ou plutôt sûr va de 90% dans les petites unités urbaines à 77% dans l'unité urbaine de Paris; pour les ménages pauvres elle n'y dépasse pas 57%.

A peine plus d'un ménage sur deux habitant en Zus qualifie de sûr son quartier. Les locataires en Hlm ou les habitants des cités jugent leur quartier sûr un peu plus souvent, environ deux fois sur trois, mais cette fréquence reste bien inférieure à celle des autres ménages. On peut noter qu'un seul quartier de la typologie socio-économique se distingue des autres sur cette question: alors que plus de 80% des ménages des autres quartiers déclarent qu'il est sûr ou plutôt sûr, les ménages des quartiers «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» sont à peine plus de 60% à le penser.

L'impact propre de la taille de l'unité urbaine sur le fait de juger son quartier sûr est remarquable. Par rapport à la situation de référence, habiter une unité urbaine de petite taille, seuls les ménages ruraux présentent une probabilité plus forte (supérieur de 2,6%) d'affirmer cela. En revanche, la probabilité diminue avec la taille de l'unité urbaine: -2,7% dans les unités urbaines moyennes, -5,3% dans les grandes agglomérations de province et -7,2% dans l'unité urbaine de Paris. Outre la taille de l'unité urbaine, c'est le type de quartier habité (quartier d'immeubles ou cités par opposition aux quartiers pavillonnaires), le fait de résider dans une Zus ou d'être locataire d'une Hlm qui expliquent les réponses les plus négatives. La pauvreté monétaire n'a pas d'effet propre sur la probabilité de considérer son quartier sûr.

Par ailleurs, on retrouve sur cette probabilité une opposition entre les quartiers pauvres du type «Travail artisanal, chômage, entretien des villes» où, toutes choses égales par ailleurs, on juge moins souvent son quartier sûr (- 3,5% par rapport aux quartiers de référence) et les quartiers aisés du type «Tertiaire supérieur – haute technologie – direction d'entreprise» (+2,3 %). Pour les ménages urbains, habiter en banlieue augmente la probabilité d'affirmer que son quartier est sûr ou plutôt sûr par rapport au fait d'habiter en ville centre, à situation égale par ailleurs. Ce constat confirme qu'associer banlieue et quartier peu sûr est inadapté, car la banlieue n'est pas un espace uniforme.

Habiter loin de tout, un sentiment partagé par certains habitants des grandes agglomérations

Pour 17% des ménages, l'affirmation «le quartier est loin de tout» s'applique à leur quartier (pour les ménages ruraux, le terme «quartier» est remplacé par «village» ou «commune»). Dans les unités urbaines, le sentiment d'éloignement est éprouvé bien moins souvent qu'en milieu rural, mais il concerne près de 13% des ménages et en particulier 16% des ménages pauvres. Les ménages pauvres se sentent plus fréquemment isolés que les autres, notamment dans les communes rurales. Ils sont alors 36% à se considérer loin de tout, tandis que pour les autres ménages ruraux cette part est de 28%.

On enregistre aussi une nette différence entre les ménages pauvres et les autres dans les unités urbaines de plus de 200 000 habitants: ils sont 20% à déclarer que

leur quartier est loin de tout, soit 8 points de plus que pour les autres ménages. Dans les unités urbaines de taille moyenne et dans celle de Paris, les réponses des ménages pauvres ne se distinguent pas. Ce sont donc dans les communes rurales et les villes de province de plus de 200 000, soit les deux ensembles où le taux de pauvreté est le plus élevé, que les ménages pauvres se sentent le plus souvent isolés dans leur quartier.

On constate que l'affirmation «le quartier est loin de tout» est la seule des trois affirmations sur le quartier proposées dans l'enquête «*Vie de quartier*» pour laquelle le fait d'être pauvre à un caractère discriminant. «*Toutes choses égales par ailleurs*», les ménages pauvres ont une probabilité supérieure de se sentir loin de tout dans leur quartier (+ 2,9 %), alors que ce n'était pas le cas pour le caractère agréable ou sûr du quartier. On peut supposer que les termes «loin de tout» ont une résonance particulière pour les ménages pauvres par rapport aux autres ménages, comme si implicitement ils se sentaient eux-mêmes loin de tout.

La pauvreté n'est cependant pas le facteur le plus discriminant puisque, sans surprise, les ménages vivant dans une maison isolée affichent une très forte probabilité d'éprouver un tel sentiment d'éloignement (+ 12,5 %). Plus intéressant, ménages ruraux et de l'agglomération parisienne se rejoignent sur ce sentiment avec une probabilité de considérer son quartier ou sa commune loin de tout supérieure de 5 % à 6 % aux ménages des unités urbaines de moins de 50 000 habitants.

Plus d'un ménage pauvre sur quatre souhaiterait déménager

A la question «*actuellement, devez-vous ou souhaitez-vous déménager?*», un ménage sur cinq répond par l'affirmative. Les ménages pauvres expriment plus souvent ce souhait: ils sont 29 % dans ce cas, soit 10 % de plus que pour les autres ménages.

Dans les communes rurales, 11 % des ménages souhaitent déménager et les ménages pauvres n'affichent pas de différence sur cette question. A l'inverse, dans les unités urbaines, les ménages pauvres se distinguent: plus de 36 % d'entre eux aimeraient changer de domicile alors qu'ils sont 28 % chez les autres ménages. Dans l'unité urbaine de Paris, la part des ménages pauvres volontiers sur le départ atteint presque 50 %.

Les deux raisons qui fondent principalement le souhait de déménager sont la volonté de trouver un logement d'une autre taille ou d'un autre prix, et le désir d'aller dans un quartier plus agréable. Un peu moins de 30 % des ménages invoquent la première raison et 16 % la seconde. Les ménages pauvres se retrouvent majoritairement sur ces deux motivations: ils sont 37 % à souhaiter trouver un logement d'une autre taille ou d'un autre prix, et 19 % à trouver un quartier plus agréable.

Annexes

Source : l'enquête « Vie de quartier »

L'enquête « Vie de quartier » est une enquête de type Pcv, c'est-à-dire que c'est une enquête qui s'appuie sur le dispositif des enquêtes permanentes de l'Insee sur les conditions de vie des ménages. Chaque année, trois enquêtes dites Pcv qui comportent chacune une partie identique d'une année sur l'autre sont menées par l'Insee. La partie invariante du questionnaire est appelée partie fixe. Les trois thèmes des parties fixes sont la « qualité de l'habitat et de l'environnement » en janvier, « Santé, logement, endettement des ménages » en mai et « Participation et contacts sociaux » en octobre. Le dispositif est prévu pour qu'il soit possible d'ajouter, au questionnaire de la partie fixe, un questionnaire spécifique qui constitue alors une partie variable de l'enquête. Cette partie n'est pas renouvelée d'une année sur l'autre.

L'enquête « Vie de quartier » se compose de la partie fixe « qualité de l'habitat et de l'environnement » et de la partie variable « vous et votre quartier ». Dans la première, on trouve les questions sur le bruit, la pollution, les actes de destruction volontaires, ainsi que les problèmes du quartier. Elles sont complétées dans la seconde partie par les questions sur le logement (taille et défauts éventuels), les problèmes spécifiques aux immeubles, les opinions générales sur le quartier ainsi que le souhait de déménager.

Les variables de contexte proviennent soit de la connaissance de l'îlot dans lequel habite le ménage (cela permet de connaître la taille de l'unité urbaine, le fait d'être en ville centre ou en banlieue, en Zus, et surtout le type de quartier au sens de la typologie socio-économique des quartiers), soit de la partie fixe (type de quartier, habitat individuel ou collectif, statut d'occupation du logement), soit encore de la partie variable (type de bailleur pour les ménages locataires).

Le nombre de ménages ayant répondu à l'enquête « Vie de quartier » est de près du double d'une enquête Pcv normale. A l'échantillon de base qui fournit en moyenne, pour une enquête Pcv, 5 500 ménages répondants, on a en effet ajouté un second échantillon. Son tirage a été fait selon des règles particulières : les logements tirés se situent uniquement dans les unités urbaines de 50 000 habitants et plus, et les quartiers pauvres et riches au sens de la typologie socio-économique ont été surreprésentés.

Ainsi, dans l'échantillon de « Vie de quartier » qui compte 10 033 ménages, les unités urbaines de 50 000 habitants et plus sont surreprésentées et, au sein de ces unités, les quartiers pauvres et riches au sens de la typologie. Si on exclut les ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire, l'échantillon de l'enquête se compose de 9 796 ménages.

Méthodologie : détermination des ménages pauvres au sens monétaire dans l'enquête « Vie de quartier »

Les enquêtes Pcv abordent le revenu des ménages au travers d'une série de questions sur l'origine des revenus et leur évaluation. Elles renseignent sur l'existence de revenus du travail, de l'épargne, d'allocations chômage ou du Rmi, de retraite ou encore des prestations familiales. Elles mesurent le revenu global du ménage grâce à la question suivante : « En tenant compte de tous les différents types de revenus, indiquez dans quelle tranche se situe le montant total des ressources perçues par tous les membres de votre ménage, sur les douze derniers mois ».

Au printemps 2001, période de l'enquête « Vie de quartier », les tranches de revenus étaient exprimées en francs. Les 13 tranches s'échelonnent de moins de 20 000 francs à plus de 450 000 francs par an. Les ménages ont la possibilité soit d'indiquer la tranche dans laquelle se situe leur revenu, soit de ne déclarer aucun revenu. Ils peuvent aussi refuser de répondre, voire affirmer qu'ils ne savent pas. Sur les quelque 10 000 ménages interrogés dans le cadre de l'enquête « Vie de quartier », un peu moins de 300 ont refusé de répondre à la question sur les revenus en tranche, et 220 déclarent de ne pas savoir. Une

douzaine de ménages n'ont disposé d'aucun revenu selon leur déclaration. Les cinq tranches comprises entre 80 000 francs et 240 000 francs comptent chacune au moins 1 000 ménages.

Les enquêtes Pcv ne fournissent donc pas un revenu chiffré pour chaque ménage. Or le niveau de vie des ménages ne peut être comparé qu'en tenant compte du nombre d'unités de consommation (UC), c'est-à-dire du nombre de personnes du ménage et de leur âge (le premier adulte représente une unité de consommation, les suivants 0,5, et les moins de 14 ans 0,3). Le revenu par UC ne peut être calculé que si on connaît le montant précis du revenu. **Un ménage est pauvre au sens monétaire si son revenu par UC ou niveau de vie est inférieur à un seuil. Le seuil généralement utilisé est la moitié du revenu par UC médian.**

La notion de pauvreté monétaire ne peut donc être introduite dans une enquête Pcv que si, d'une part, on associe pour chaque ménage un montant précis de revenu à partir de la tranche déclarée et, d'autre part, si on impute un montant de revenu aux ménages qui ont refusé de répondre à cette question (ou déclaré ne pas savoir). La méthode de calcul généralement appliquée pour imputer le montant du revenu est appelée « méthode des résidus simulés ». Les variables explicatives qui interviennent dans le modèle d'imputation du revenu¹⁵ sont le type de ménage, l'âge, le sexe, le diplôme, l'occupation, le statut et la catégorie socioprofessionnelle de la personne de référence et de l'éventuel conjoint, et enfin la taille de l'unité urbaine. Le revenu simulé doit en outre appartenir, lorsque celle-ci est connue, à la tranche du revenu déclaré.

A partir d'une simulation du montant des revenus pour l'ensemble des ménages, on calcule la médiane des revenus par UC, dont on déduit le seuil de pauvreté, selon les conventions en vigueur (soit la moitié de cette médiane). Les ménages dont les revenus par UC sont inférieurs à ce seuil sont des ménages pauvres. Cependant, comme la méthode des résidus simulés impute un revenu composé d'une partie déterministe (prédite par le modèle) et de résidus aléatoires, deux simulations distinctes conduisent à des résultats différents ; un ménage considéré comme pauvre pour une simulation ne l'est pas toujours pour les suivantes.

Le taux de pauvreté (proportion de ménages dont le revenu est inférieur au seuil) peut donc varier d'une simulation à l'autre, mais dans des proportions faibles (en raison du grand nombre de ménages de l'échantillon auxquels sont imputés ces revenus). Plus ennuyeux, ce ne sont pas toujours les mêmes ménages qui seront considérés comme pauvres d'une simulation à l'autre. Afin de pallier ces difficultés, on procède à un grand nombre de simulations (89), ce qui permet d'avoir pour chaque ménage un revenu moyen qui est la moyenne des 89 revenus simulés. On dispose aussi d'autant de seuils de pauvreté, correspondant pour chaque simulation à 50 % du revenu médian. La moyenne de ces seuils est appelée « seuil moyen de pauvreté ».

Finalement, les ménages pauvres sont définis comme ceux dont le revenu moyen est inférieur au seuil moyen de pauvreté. Le taux de pauvreté est alors de 10,5 % et, en données non pondérées, 989 ménages sur les 9 796 ménages sont pauvres. Ce taux est compris dans l'intervalle de confiance au seuil de 95 % allant de 9,9 % à 11,1 %. On rappelle que, dans le même souci de validité des comparaisons, les ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire sont exclus des études sur les revenus par unité de consommation.

Méthodologie : mesurer les effets propres de différents facteurs

Lorsqu'on observe de fortes disparités entre la situation des ménages pauvres et celle des autres ménages relativement à une question telle que le niveau de confort du logement ou l'exposition aux nuisances sonores, on ne peut pas d'emblée attribuer celles-ci au fait même d'être pauvre. L'effet propre de

15. On s'inspire ici des travaux présentés dans le document de travail « Indicateurs avancés de pauvreté à partir des enquêtes permanentes sur les conditions de vie » (Seys, Hourriez, Hays et Dumartin, février 2002).

la pauvreté monétaire sur la probabilité d'être dans telle ou telle situation ne peut être évalué que si on neutralise les effets des autres variables possibles. Pour cela, on met en œuvre une méthode d'analyse statistique reposant sur un modèle explicatif de type Logit (modèles à résidus logistiques, voir Bibliographie), appelée aussi analyse « toutes choses égales par ailleurs ». On mesure l'effet de la pauvreté monétaire comme une différence de probabilité avec la situation de référence (être un ménage non pauvre), les autres variables étant fixées. Quand la différence n'est pas significative, on en conclut que la pauvreté monétaire n'a pas d'impact propre.

Les résultats de ce type d'analyses dépendent considérablement du choix des variables dont on cherche à différencier les effets propres (cf. Annexes, tableaux a à e). Les variables retenues pour évaluer les probabilités « toutes choses égales par ailleurs » d'être confronté aux différents problèmes affectant la qualité du cadre de vie des ménages (être souvent gêné par le bruit, constater souvent des actes de vandalisme...) ou d'affirmer certaines opinions (quartier sûr, agréable...) relèvent d'une part du quartier où habite le ménage et d'autre part de la situation du ménage lui-même.

Les caractéristiques du quartier sont la taille de l'unité urbaine, le type d'habitat du quartier, le classement en Zus du quartier, sa localisation en ville centre ou en banlieue, et le type de quartier au sens de la typologie socio-spatiale. Elles font chacune l'objet d'une analyse descriptive dans la première partie de l'étude « Où vivent les ménages pauvres ? ». Les deux seules variables relatives au ménage retenues sont la pauvreté monétaire et le statut d'occupation du logement (propriétaire, locataire et locataire en Hlm).

La limitation du nombre de variables « ménage » est la traduction directe de la problématique initiale : évaluer l'impact sur la qualité du cadre de vie de la pauvreté monétaire par rapport aux différentes caractéristiques du quartier et au statut d'occupation du logement. On a donc exclu les variables à caractère socio-démographiques telles que la composition du ménage ou l'âge de la personne de référence, qui pourtant peuvent avoir un impact sur la qualité du cadre de vie et surtout sur les opinions sur le quartier.

Si nous avons choisi de ne pas en commenter les résultats, nous avons cependant effectué des vérifications en introduisant notamment l'âge de la personne de référence et la composition du ménage. Elles avaient pour but de vérifier si, par exemple, le rôle du facteur pauvreté monétaire ne masquait pas en fait les effets de ces autres variables. Il est apparu que, si les variables ajoutées avaient parfois un impact significatif sur la probabilité d'apporter telle ou telle réponse aux différentes questions, notamment sur les opinions, ce dernier ne remettait pas en cause le rôle propre de la pauvreté monétaire ou des variables quartiers.

Tableau a

Probabilité de rencontrer certains problèmes affectant la qualité du cadre de vie des ménages

	Logement trop petit	Logement présentant au moins deux défauts*	Bruit souvent gênant	Pollution forte	Vandalisme fréquent
Probabilité de la situation de référence (en %)	1,5	3,6	14,2	7,8	9,5
Variables explicatives	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)
Ménages pauvres au sens monétaire	+ 3,7	+ 4,6	N.s.	N.s.	N.s.
Autres ménages	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Communes rurales	N.s.	N.s.	- 6,9	- 5,2	- 5,6
Uu de moins de 50 000 hab.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de 50 000 hab. à moins de 200 000 hab.	N.s.	- 1,1	N.s.	N.s.	N.s.
Uu de 200 000 hab. et plus	N.s.	N.s.	+ 3,0	N.s.	+ 7,2
Unité urbaine de Paris	+ 2,1	N.s.	+ 6,1	N.s.	+ 7,9
Quartiers classés Zus	N.s.	+ 1,8	+ 4,2	N.s.	+ 11,2
Autres Quartiers	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Maisons isolées	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	- 4,7
Maisons non isolées ou quartiers pavillonnaires	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Quartiers mixtes, maisons et immeubles	+ 1,8	N.s.	+ 3,9	N.s.	N.s.
Quartiers d'immeubles	+ 2,4	- 1,3	+ 6,8	+ 4,7	N.s.
Cités, grands ensembles	+ 1,0	N.s.	+ 7,6	N.s.	N.s.
Propriétaires et accédants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Locataires hors Hlm	+ 5,8	+ 15,1	+ 7,4	N.s.	N.s.
Locataires en Hlm	+ 2,4	+ 12,1	+ 3,7	N.s.	+ 7,3
Autre statut d'occupation du logement	+ 2,9	+ 4,6	N.s.	N.s.	N.s.
Tertiaire supérieur - direction d'entreprise	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	- 2,8
Autres quartiers de la typologie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Travail artisanal, chômage, entretien des villes	N.s.	N.s.	N.s.	+ 4,9	+ 2,4
Travail industriel	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Agriculture laa bois	N.s.	N.s.	N.s.	+ 7,3	N.s.

Source : enquête Pcv et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Réf. : modalité retenue pour la situation de référence.

N.s. : non significativement différent de la référence au seuil de 1 %.

* Trois défauts possibles : humide, mal chauffé ou mauvais état.

Lecture : si un ménage se trouve dans la situation de référence (non pauvre, habitant une petite unité urbaine, hors Hlm, etc.), la probabilité que son logement soit trop petit est de 1,5 %. Si un ménage se distingue sur un critère, par exemple s'il est locataire hors Hlm, alors sa probabilité d'habiter un tel logement est la somme de la probabilité de référence et de l'écart, soit pour un locataire 1,5 % + 5,8 % = 7,3 %. On ne peut interpréter qu'une différence à la référence à la fois.

Tableau b

Probabilité de rencontrer certains problèmes affectant la qualité du cadre de vie des ménages urbains

	Logement trop petit	Logement présentant au moins 2 défauts*	Bruit souvent gênant	Pollution forte	Vandalisme fréquent
Probabilité de la situation de référence (en%)	1,6	3,0	14,3	7,9	8,6
Variables explicatives	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)
Ménages pauvres au sens monétaire	+ 4,6	+ 4,6	N.s.	N.s.	N.s.
Autres ménages	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de moins de 50 000 hab.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de 50 000 hab. à moins de 200 000 hab.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	+ 2,2
Uu de 200 000 hab. et plus	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	+ 6,3
Unité urbaine de Paris		N.s.		N.s.	N.s.
Quartiers classés Zus	N.s.	+ 1,4	+ 4,0	N.s.	+ 11,0
Autres Quartiers	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Villes centres	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Banlieues	N.s.	N.s.	N.s.	- 1,6	N.s.
Maisons isolées	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	- 4,6
Maisons non isolées ou quartiers pavillonnaires	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Quartiers mixtes, maisons et immeubles	+ 1,7	N.s.	+ 4,5	N.s.	N.s.
Quartiers d'immeubles	+ 2,4	N.s.	+ 7,1	+ 4,4	N.s.
Cités, grands ensembles	+ 1,0	N.s.	+ 7,8	N.s.	+ 2,9
Propriétaires et accédants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Locataires hors Hlm	+ 6,1	+ 13,2	+ 6,6	N.s.	N.s.
Locataires en Hlm	+ 2,5	+ 11,1	+ 3,9	N.s.	+ 6,7
Autre statut d'occupation du logement	+ 2,8	+ 6,6	N.s.	N.s.	N.s.
Tertiaire supérieur - direction d'entreprise	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	- 2,2
Autres quartiers de la typologie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Travail artisanal, chômage, entretien des villes	N.s.	N.s.	N.s.	+ 4,7	+ 2,6
Travail industriel	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	+ 3,7
Agriculture laa bois	N.s.	N.s.	N.s.	+ 5,9	N.s.

Source : enquête Pcv et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France urbaine, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Réf. : modalité retenue pour la situation de référence.

N.s. : non significativement différent de la référence au seuil de 1 %.

* Trois défauts possibles : humide, mal chauffé ou mauvais état.

Lecture : si un ménage se trouve dans la situation de référence (non pauvre, habitant une petite unité urbaine, en ville centre, hors Zus, dans un quartier pavillonnaire, propriétaire, dans un quartier de la typologie distinct des quatre ci-dessus), la probabilité que son logement soit trop petit est de 1,6 %. Si un ménage se distingue sur un critère, par exemple s'il est locataire hors Hlm, alors sa probabilité d'habiter un tel logement est la somme de la probabilité de référence et de l'écart, soit pour un locataire hors Hlm $1,6\% + 6,1\% = 7,7\%$. On ne peut interpréter qu'une différence à la référence à la fois.

Tableau c

Probabilité des ménages urbains habitant en immeuble
de rencontrer certains problèmes

	Deux remarques au moins s'appliquent à l'immeuble	La remarque suivante s'applique à l'immeuble du ménage			
		Les parties communes sont en mauvais état	La façade est dégradée	Les gens se réunissent trop souvent dans les escaliers ou dans l'entrée de l'immeuble	Les caves ne sont pas sûres ou ont été condamnées
Probabilité de la situation de référence (en %)	7,0	8,2	7,8	5,5	13,1
Variables explicatives	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)
Ménages pauvres au sens monétaire	+ 3,5	+ 4,5	+ 5,5	+ 3,6	N.s.
Autres ménages	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de moins de 50 000 hab.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de 50 000 hab. à moins de 200 000 hab.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Uu de 200 000 hab. et plus	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Unité urbaine de Paris	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Quartiers classés Zus	+ 3,1	N.s.	N.s.	+ 2,9	+ 4,9
Autres Quartiers	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Villes centres	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Banlieues	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Quartiers d'immeubles	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Cités, grands ensembles	+ 5,6	+ 4,2	ns	+ 5,1	+ 7,9
Quartiers mixtes, maisons et immeubles	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Propriétaires et accédants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Locataires hors Hlm	+ 5,8	+ 8,9	+ 3,2	ns	ns
Locataires en Hlm	+ 16,5	+ 15,3	+ 5,3	+ 14,9	+ 9,9
Autre statut d'occupation du logement	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Tertiaire supérieur - direction d'entreprise	N.s.	N.s.	N.s.	- 2,5	N.s.
Autres quartiers de la typologie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Travail artisanal, chômage, entretien des villes	N.s.	+ 2,6	N.s.	N.s.	N.s.
Travail industriel	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Agriculture laa bois	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.

Source : enquête Pcv et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages urbains habitant un immeuble hors ménages dont la personne de Réf. est étudiante ou militaire.

Réf. : modalité retenue pour la situation de référence.

N.s. : non significativement différent de la référence au seuil de 1 %.

Lecture : si un ménage se trouve dans la situation de référence (non pauvre, habitant une petite unité urbaine, hors Zus, en ville centre, dans un quartier d'immeubles, propriétaire, dans un quartier de la typologie distinct des quatre ci-dessus), la probabilité que la remarque « les parties communes en mauvais état » s'applique à son immeuble est de 8,2 %. Si un ménage se distingue sur un critère, par exemple s'il est locataire hors Hlm, alors la probabilité que la remarque s'applique est la somme de la probabilité de la référence et de l'écart, soit pour un locataire hors Hlm $8,2\% + 8,9\% = 17,1\%$. On ne peut interpréter qu'une différence à la référence à la fois.

Tableau d

Probabilité des ménages urbains d'être préoccupés
par certains problèmes dans leur quartier

	Le bruit est un problème*	La pollution est un problème*	Le manque de sécurité est un problème*	Pas de problème*
Probabilité de la situation de référence (en %)	12,4	11,6	11,5	46,3
Variables explicatives	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)
Ménages pauvres au sens monétaire	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Autres ménages	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de moins de 50 000 hab.	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de 50 000 hab. à moins de 200 000 hab.	+ 3,7	N.s.	+ 4,9	N.s.
Uu de 200 000 hab. et plus	+ 4,9	+ 5,5	+ 11,1	- 6,8
Unité urbaine de Paris	+ 5,1	+ 4,6	+ 15,5	- 12,0
Quartiers classés Zus	N.s.	N.s.	+ 4,5	N.s.
Autres Quartiers	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Villes centres	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Banlieues	N.s.	N.s.	- 2,4	N.s.
Maisons isolées	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Maisons non isolées ou quartiers pavillonnaires	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Quartiers mixtes, maisons et immeubles	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Quartiers d'immeubles	+ 6,1	+ 5,6	N.s.	- 8,3
Cités, grands ensembles	+ 4,1	N.s.	+ 3,8	- 7,5
Propriétaires et accédants	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Locataires hors Hlm	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Locataires en Hlm	+ 3,4	N.s.	+ 4,4	N.s.
Autre statut d'occupation du logement	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Tertiaire supérieur - direction d'entreprise	N.s.	+ 4,3	- 3,5	N.s.
Autres quartiers de la typologie	Réf.	Réf.	Réf.	Réf.
Travail artisanal, chômage, entretien des villes	N.s.	N.s.	+ 3,3	- 6,6
Travail industriel	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.
Agriculture laa bois	N.s.	N.s.	N.s.	N.s.

Source : enquête Pcv et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France urbaine hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Réf. : modalité retenue pour la situation de référence.

N.s. : non significativement différent de la référence au seuil de 1 %.

* Jusqu'à 2 réponses possibles pouvant être choisies parmi une liste de 6 problèmes.

Lecture : si un ménage se trouve dans la situation de référence (non pauvre, habitant une petite unité urbaine, en ville centre hors Zus, dans un quartier de maisons, propriétaire, dans un quartier de la typologie distinct des quatre ci-dessus), la probabilité qu'il soit préoccupé par le bruit est de 12,4 %. Si un ménage se distingue sur un critère, par exemple s'il est locataire en Hlm, alors la probabilité qu'il soit préoccupé par le bruit est la somme de la probabilité de référence et de l'écart, soit $12,4\% + 3,4\% = 16\%$. On ne peut interpréter qu'une différence à la référence à la fois.

Tableau e

Facteurs explicatifs des opinions des ménages sur leur quartier

	Le quartier est agréable à vivre*	Le quartier est sûr*	Le quartier est loin de tout*
Probabilité de la situation de référence (en%)	94,6	92,9	12,0
Variabiles explicatives	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)	Ecart à la réf. (%)
Ménages pauvres au sens monétaire	N.s.	N.s.	+ 2,9
Autres ménages	Réf.	Réf.	Réf.
Communes rurales	0,9	+ 2,6	+ 5,9
Unités urbaines de moins de 50 000 habitants	Réf.	Réf.	Réf.
Uu de 50 000 hab. à moins de 200 000 hab.	N.s.	- 2,7	- 3,4
Unités urbaines de 200 000 habitants et plus	N.s.	- 5,3	N.s.
Unité urbaine de Paris	- 3,0	- 7,2	+ 5,3
Quartiers classés Zus	- 4,4	- 7,7	N.s.
Autres Quartiers	Réf.	Réf.	Réf.
Maisons isolées	N.s.	N.s.	+ 12,5
Maisons non isolées ou quartiers pavillonnaires	Réf.	Réf.	Réf.
Quartiers mixtes, maisons et immeubles	- 2,4	0,6	- 3,8
Quartiers d'immeubles	- 2,4	- 2,4	- 5,2
Cités, grands ensembles	- 3,2	- 4,0	N.s.
Propriétaires et accédants	Réf.	Réf.	Réf.
Locataires hors Hlm	N.s.	N.s.	N.s.
Locataires en Hlm	- 4,7	- 5,2	+ 5,0
Autre statut d'occupation du logement	N.s.	N.s.	+ 6,4
Tertiaire supérieur - direction d'entreprise	+ 2,9	+ 2,3	N.s.
Autres quartiers de la typologie	Réf.	Réf.	Réf.
Travail artisanal, chômage, entretien des villes	- 3,0	- 3,5	N.s.
Travail industriel	- 2,5	N.s.	- 3,0
Agriculture laa bois	N.s.	N.s.	+ 2,6

Source : enquête Pcv et partie variable « Vie de quartier », avril-juin 2001, Insee.

Champ : ménages France entière, hors ménages dont la personne de référence est étudiante ou militaire.

Réf. : modalité retenue pour la situation de référence.

N.s. : non significativement différent de la référence au seuil de 1 %.

* Les questions sont introduites par la phrase « les affirmations suivantes s'appliquent-elles à votre quartier ? ».

Lecture : si un ménage se trouve dans la situation de référence (non pauvre, habitant une petite Uu, hors Zus, dans un quartier de maisons, propriétaire, dans un quartier de la typologie distinct des quatre ci-dessus), la probabilité qu'il juge son quartier agréable à vivre est de 94,6 %.

Si un ménage se distingue sur un critère, par exemple s'il est locataire en Hlm, alors la probabilité qu'il juge son quartier agréable est la somme de la probabilité de référence et de l'écart, soit $94,6\% + (-4,7\%) = 89,9\%$. On ne peut interpréter qu'une différence à la référence à la fois.

Définitions

Ilot : plus petit découpage infracommunal de l'Insee. C'est un espace qui doit être homogène selon les limites physiques. Un îlot ne peut pas être coupé par une voie, un cours d'eau ou une voie ferrée. On peut assimiler l'îlot à un pâté de maisons.

Iris : îlots regroupés pour informations statistiques. Les îlots sont regroupés pour former un espace aussi homogène que possible selon les limites physiques, l'histoire du peuplement, l'état du bâti, le type de logements et des critères sociodémographiques.

Iris 2000 : les données du recensement de 1999 sont disponibles pour chaque commune, mais aussi pour celle de plus de 5 000 habitants, à un niveau plus détaillé, l'Iris 2000. Pour préserver la confidentialité des données que l'Insee collecte auprès des ménages, l'Iris compte au moins 2 000 habitants (seuil fixé par la Cnil et qui ne souffre que quelques exceptions).

Médiane des revenus par unité de consommation (UC) ou revenu par UC médian : montant de revenus tel que 50 % des ménages ont des revenus par UC qui lui sont inférieurs. Un ménage sur deux a un revenu par UC inférieur (ou supérieur) au revenu par UC médian.

Taux de pauvreté monétaire (des ménages) : proportion de ménages pauvres par rapport à l'ensemble des ménages. Pour une catégorie spatiale particulière, les Zus par exemple, le taux de pauvreté est la proportion de ménages pauvres en Zus par rapport à l'ensemble de tous les ménages en Zus.

Triris : unités géographiques infra-communales définies lors du recensement de la population de 1999. Elles ne concernent que les communes d'au moins 10 000 habitants. Elles regroupent au minimum trois Iris et leur population atteint ou dépasse 5 000 personnes.

Unité de consommation, ou UC : grandeur associée à chaque membre d'un ménage selon sa situation au sein du ménage et son âge. La personne de référence du ménage représente une unité de consommation, les autres membres de plus de 14 ans et plus 0,5, et les enfants de moins de 14 ans 0,3.

Unité urbaine (Uu) : zone géographique composée d'une ou plusieurs communes, sur le territoire de laquelle se trouve un ensemble de constructions de façon à ce qu'aucune ne soit séparée de la plus proche de plus de 200 mètres, et abritant au moins 2 000 habitants. La composition communale des unités urbaines est révisée à chaque recensement de la population.

Ville centre : pour toutes les unités urbaines composées de plusieurs communes, on définit une à plusieurs villes centres, les autres communes constituant la banlieue de l'unité urbaine. Si une commune représente plus de 50 % de la population de l'unité urbaine, elle est seule ville centre. Dans le cas contraire, la commune la plus importante, ainsi que toutes les éventuelles communes qui ont une population supérieure à la moitié de celle-ci sont villes centres.

Zone urbaine sensible (Zus) : territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. On compte actuellement 751 Zus définies par la loi du 14 novembre 1996.

Bibliographie

- CHOFFEL P., 1996, « Les conditions de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville », *Données Urbaines*, n° 1, Éditions Anthropos et Insee.
- CHOFFEL P., GOLDBERGER M.-F., LE TOQUEUX J.-L., 1998, « Les Zones urbaines sensibles », *Insee Première* n° 573, Insee, avril.
- CRENNER E., 1998, « Cadre de vie et sentiment d'insécurité », *Données Urbaines*, n° 2, Éditions Anthropos et Insee.
- OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA PAUVRETÉ ET DE L'EXCLUSION SOCIALE, 2001, *Les Travaux de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale*, La Documentation française.
- FLEURBAEY M., HERPIN N., MARTINEZ M., VERGER D., 1998, « Mesurer la pauvreté : méthodologie et résultats », *Economie et Statistiques*, n° 308-309-310, Insee.
- INSEE, 2000-2001, « La pauvreté monétaire », *Synthèses. Revenus et patrimoine des ménages*, n° 47.
- JACQUOT A., 2003, « De plus en plus de maisons individuelles », *Insee Première*, n° 885, Insee, février.
- JACQUOT A., 2000, « Les modèles économétriques-Logit-Probit-Tobit », *Dossiers d'études*, Cnaf, mars.
- LAGARENNE C., TABARD N., 1998, « Inégalités territoriales de niveau de vie », *Insee Première*, n° 614, Insee, octobre.
- LE BLANC D., CLANCHÉ F., 1998, « Le logement des ménages pauvres en 1996 », *Insee Première*, n° 588, Insee, juin.
- LOLLIVIER S., VERGER D., 1998, « Pauvreté d'existence, monétaire et subjective sont distinctes », *Economie et Statistiques*, n° 308-309-310, Insee.
- MARTIN-HOUSSART G., TABARD N., 2002, « Inégalités et disparités entre les quartiers en 1999 », *Données sociales*, Insee.
- MARTIN-HOUSSART G., RIZK C., 2002, « Mesurer la qualité de vie dans les grandes agglomérations », *Insee Première*, n° 868, Insee, octobre.
- LE TOQUEUX J.-L., 2000, « Qualité du logement, sociabilité et image des quartiers de la politique de la ville », *Données Urbaines*, n° 3, Éditions Anthropos et Insee.
- LE TOQUEUX J.-L., 2003, « Lieux de résidence et sentiment d'insécurité », *Données Urbaines*, n° 4, Éditions Anthropos et Insee.
- TABARD N., 1996, « Une représentation socio-économique du territoire », *Données Urbaines*, n° 1, Éditions Anthropos et Insee.